

tenue sous la présidence de Monsieur GUEVEL, assisté(e)  
de Madame BEAUCOURT et Monsieur BOILEAU, Conseillers  
En présence de Monsieur FRINDEL, Rapporteur public  
Madame DENORME, Greffière

**10 heures 00**

01)	<b>DOSSIER N° 2204026</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Pauline BEAUCOURT</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Demande d'annulation de la décision du 21 décembre 2021 prise par le maire de Douai portant opposition tacite à la déclaration préalable DP059X.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	ON TOWER FRANCE FREE MOBILE	CABINET PAMLAW - AVOCATS (Cour) CABINET PAMLAW - AVOCATS (Cour)
<b>Défendeur</b>	COMMUNE DE DOUAI	SCP E. FORGEOIS & ASSOCIÉS (Cour)
02)	<b>DOSSIER N° 2310848</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Pauline BEAUCOURT</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Demande l'annulation de l'arrêté du 10 octobre 2023 par le lequel le maire de la commune de Ronchin s'est opposé à la déclaration préalable de travaux (DP059X) relative l'installation de 6 antennes et 3 paraboles Iliad, sis rue X, cadastré AA X.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	FREE MOBILE	CABINET PAMLAW - AVOCATS (Cour)
<b>Défendeur</b>	COMMUNE DE RONCHIN	SELARL DELBAR ET ASSOCIES
03)	<b>DOSSIER N° 2311272</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Pauline BEAUCOURT</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Demande l'annulation de la décision du 20 octobre 2023 par laquelle le maire de la commune de Sequedin a procédé au retrait de la décision de non opposition tacitement acquise le 4 août 2023 pour l'implantation d'une station relais de téléphonie mobile sur un terrain sis rue X, cadastré AH X.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	FREE MOBILE	CABINET PAMLAW - AVOCATS (Cour)
<b>Défendeur</b>	COMMUNE DE SEQUEDIN	Maître SCHMIDT-SARELS Chloé (Cour)

**10 heures 00**

<b>04)</b>	<b>DOSSIER N° 2505056</b>	<b>RAPPORTEUR: Monsieur Clément BOILEAU</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Demande l'annulation de la décision d'opposition à une déclaration préalable n° DP 059 X prise par le maire de la commune de Préseau en date du 13 décembre 2024	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Madame X	SELARL RESSOURCES PUBLIQUES AVOCATS (Cour)
<b>Défendeur</b>	COMMUNE DE PRESEAU	MAIRE
<b>05)</b>	<b>DOSSIER N° 2507883</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Pauline BEAUCOURT</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Demande l'annulation de l'arrêté du 22 mai 2025 par lequel le maire de la commune de la Chapelle d'Armentières a délivré un permis de construire (n° PC 059X) portant sur la construction de 9 logements locatifs sociaux individuels sur un terrain sis , rue X à la Chapelle d'Armentières sur une parcelle cadastrée A X, A XX, A XXX, A XXXX.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur X Madame X	AARPI LEXION AVOCATS (Cour) AARPI LEXION AVOCATS (Cour)
<b>Défendeur</b>	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ARMENTIERES LILLE METROPOLE HABITAT - OPH DE LA MEL	EDIFICES AVOCATS Maître BODART Pierre-Etienne
<b>06)</b>	<b>DOSSIER N° 2306375</b>	<b>RAPPORTEUR: Monsieur Clément BOILEAU</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Demande d'annulation de l'arrêté du 28 juin 2023 par lequel le maire de la commune de Douai ne s'est pas opposé à la déclaration préalable(DP059X) en tant qu'il comporte une prescription.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Madame X	Madame X
<b>Défendeur</b>	COMMUNE DE DOUAI	Maître GUILMAIN Pierre-Olivier

